

ACCÈS AUX SERVICES

- Dès validation de l'inscription Pass+
- Un courriel de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire



POUR VOUS AIDER :

09 69 32 60 92

(numéro non surtaxé)

Du lundi au vendredi
de 9h à 19h



Inscriptions sur :
passplus.fr

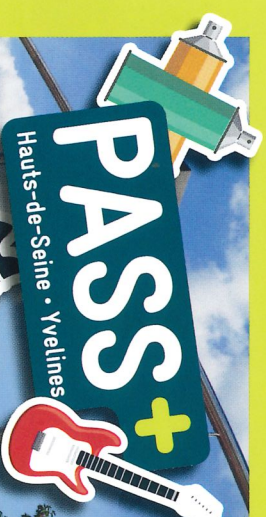


>>> www.yvelines.fr
>>> www.passplus.fr

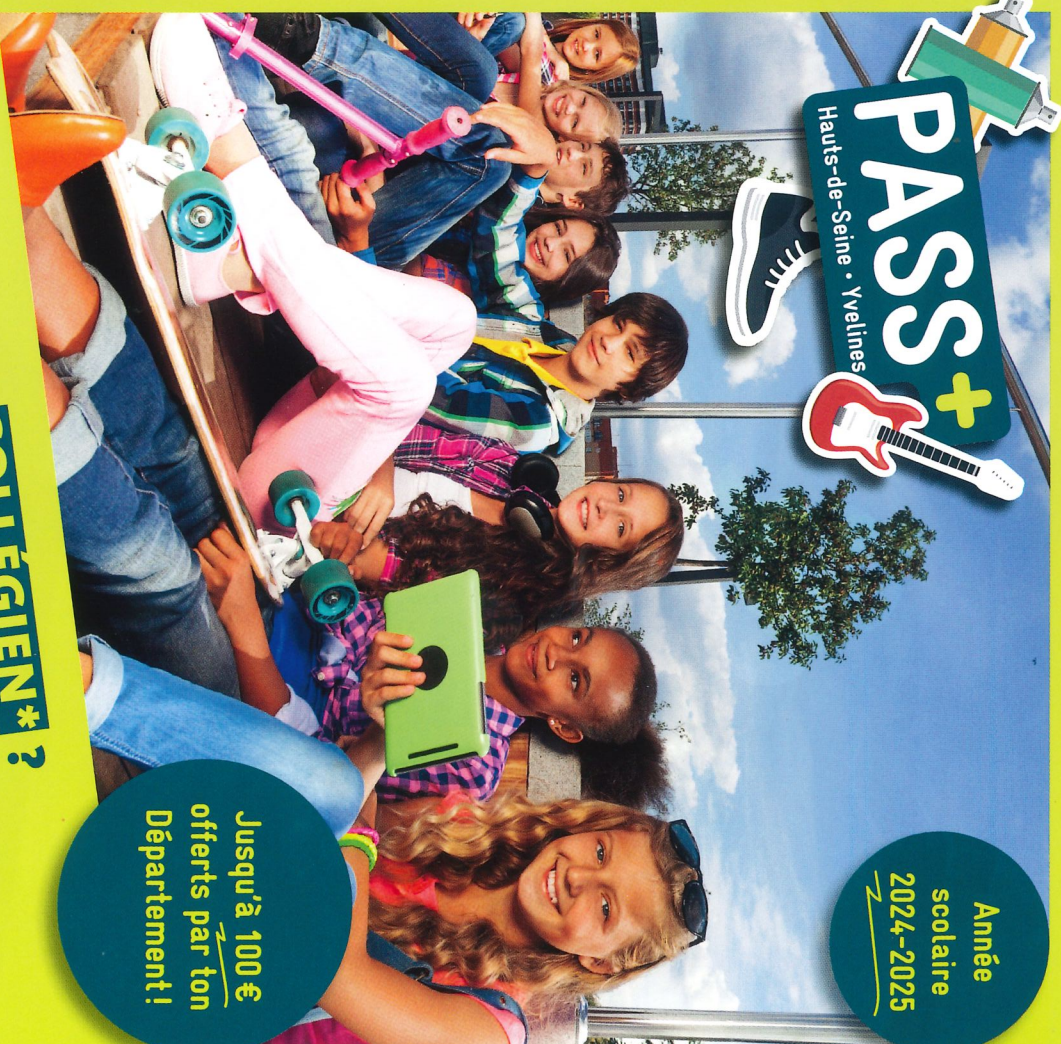


Yvelines
Le Département

Impression : Im@rimea 01 30 94 75 83



Année
scolaire
2024-2025



Jusqu'à 100 €
offerts par ton
Département !

TU ES COLLÉGIEN* ?
PLUTÔT CULTURE OU SPORT ?

Rendez-vous sur passplus.fr pour choisir tes activités.



* Les jeunes âgés de 15 à 18 ans ne sont plus éligibles à compter du 3 juin 2024 (voir conditions sur passplus.fr)



Yvelines
Le Département



LE PASS+ C'EST QUOI ?

- Un dispositif gratuit, valable de la 6^e à la 3^e
- Une aide financière pour les activités extrascolaires
- Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...)

POUR QUI ?

- Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines de la 6^e à la 3^e
- Les jeunes de 11 à 14 ans domiciliés dans les Yvelines accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)



BONS PLANS

Une offre de bons plans pour des événements culturels et sportifs dans les Yvelines et Hauts-de-Seine.



AIDE FINANCIÈRE CULTURE-SPORT

Le Pass+ est une aide financière comprenant deux porte-monnaie électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les familles décident de répartir cette aide financière entre la culture et le sport :

- pour tous les jeunes : 60 € et 20 €
- pour certains jeunes* : 80 € et 20 €

* Boursiers ou suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance



COMMENT L'OBTENIR ?

- Créez votre compte sur passplus.fr
- Activez votre compte à partir du courriel reçu
- Ajoutez-le ou les bénéficiaire(s)
- **Document facultatif** : notification de bourse ou attestation de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance

Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.

NOUVEAUTÉ 2024/2025

Les jeunes de 15 à 18 ans scolarisés ou domiciliés dans les Yvelines ne sont plus éligibles au Pass+ à compter du 3 juin 2024 mais ils peuvent bénéficier :

- du dispositif régional **LABAZ**, l'appli bons plans de la Région pour les jeunes de 15 à 25 ans
- ou des autres dispositifs gouvernementaux (Pass'Sport, pass Culture) et communaux